

## Message Text

PAGE 01 STATE 208955  
ORIGIN AF-10

INFO OCT-01 EUR-12 EA-10 NEA-10 IO-13 ISO-00 OPR-02  
SIG-01 SS-15 SSO-00 NSCE-00 INR-07 INRE-00 CIAE-00  
L-03 /084 R

DRAFTED BY AF/S:RDOUTHARD:RCB/A/OPR/LS:STAFF  
APPROVED BY AF:WBEDMONDSON  
AF/S:DKEOGH

-----008606 010021Z /62

O 312314Z AUG 77

FM SECSTATE WASHDC

TO ALL AFRICAN DIPLOMATIC POSTS IMMEDIATE

AMEMBASSY OSLO IMMEDIATE

AMEMBASSY STOCKHOLM IMMEDIATE

AMEMBASSY COPENHAGEN IMMEDIATE

AMEMBASSY BONN IMMEDIATE

AMEMBASSY TOKYO IMMEDIATE

AMEMBASSY PARIS IMMEDIATE

AMEMBASSY OTTAWA IMMEDIATE

AMEMBASSY CANBERRA IMMEDIATE

AMEMBASSY TEHRAN IMMEDIATE

AMEMBASSY JIDDA IMMEDIATE

AMEMBASSY ROME IMMEDIATE

AMEMBASSY THE HAGUE IMMEDIATE

AMEMBASSY BRUSSELS IMMEDIATE

AMEMBASSY WELLINGTON IMMEDIATE

AMEMBASSY KUWAIT IMMEDIATE

AMEMBASSY DUBLIN IMMEDIATE

AMEMBASSY LUXEMBOURG IMMEDIATE

AMEMBASSY ABU DHABI IMMEDIATE

INFO AMEMBASSY LONDON IMMEDIATE

USMISSION USUN NEW YORK IMMEDIATE

C O N F I D E N T I A L STATE 208955

E.O. 11652: GDS  
CONFIDENTIAL

PAGE 02 STATE 208955

TAGS: PDEV, RH, UK

SUBJECT: TRANSLATION TO FRENCH OF US-UK RHODESIA PROPOSAL

REF: STATE 206678

1. BELOW TEXT IS THE DEPARTMENT'S UNOFFICIAL TRANSLATION  
OF "RHODESIA: PROPOSALS FOR A SETTLEMENT," WHICH APPEARED  
IN ENGLISH IN REFTTEL.

RHODESIE: PROPOSITIONS POUR UN REGLEMENT.

1. LE 10 MARS 1977, LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE ET LE GOUVERNEMENT AMERICAIN ONT CONVENU DE TRAVAILLER ENSEMBLE A UNE INITIATIVE CONJOINTE DE PAIX VISANT A PARVENIR A UN REGLEMENT NEGOCIE EN RHODESIE. L'OBJECTIF ETAIT UN ZIMBABWE INDEPENDANT, DOTE D'UN REGIME MAJORITAIRE EN 1978.

2. POUR ETRE COURONNE DE SUCCES, TOUT REGLEMENT DOIT RECUEILLIR L'APPUI DES GENS DE BONNE VOLONTE DE TOUTES RACES ET DE TOUTES CONVICTIONS QUI ONT L'INTENTION DE VIVRE ENSEMBLE DANS LA PAIX EN TANT QUE CITOYENS DU ZIMBABWE. PARMI CES GENS, IL EXISTE A PRESENT DE NOMBREUX CONFLITS D'INTERET ET DIVERGENCES DE VUES. IL REGNE UN CLIMAT DE PROFONDE MEFIANCE. LA LUTTE ARMEE A ENTRAINE LA PERTE DE NOMBREUSES VIES HUMAINES ET UNE GRANDE SOUFFRANCE HUMAINE. L'ECONOMIE SE TROUVE GRAVEMENT AFFAIBLIE. MAIS IL EST ASSUREMENT UN INTERET COMMUN DOMINANT, A SAVOIR QUE LA PAIX SOIT RETABLIE ET QU'UN GOUVERNEMENT AVEC LE CONSENTEMENT ET DANS L'INTERET DE TOUTE LA POPULATION SOIT INSTAURE.

CONFIDENTIAL

PAGE 03 STATE 208955

3. EN AVRIL, LE SECRETAIRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU COMMONWEALTH BRITANNIQUE A VISITE LA REGION ET A RENCONTRE TOUTES LES PARTIES QUE CONCERNE LE PROBLEME, AINSI QUE LES PRESIDENTS DES CINQ ETATS DITS DE LA "LIGNE DE FRONT", LE PREMIER MINISTRE DE L'AFRIQUE DU SUD ET LE COMMISSAIRE AUX AFFAIRES EXTERIEURES DU NIGERIA. IL A ENONCE LES ELEMENTS QUI, PRIS ENSEMBLE, POURRAIENT, AUX YEUX DES DEUX GOUVERNEMENTS, CONSTITUER UN REGLEMENT NEGOCIE, CES ELEMENTS ETANT LES SUIVANTS:

A) UNE CONSTITUTION POUR UN ZIMBABWE INDEPENDANT, PREVOYANT:

1) UN GOUVERNEMENT ELU DEMOCRATIQUEMENT, AU SUFFRAGE LE PLUS LARGE POSSIBLE;

2) UNE DECLARATION DES DROITS DU CITOYEN, DESTINEE A PROTEGER LES DROITS DE L'HOMME INDIVIDUELS SUR LA BASE DE LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME. CETTE DECLARATION SERAIT QUOTE INTEGREE UNQUOTE (DANS LA CONSTITUTION) DE SORTE QUE SA MODIFICATION SERAIT SUBORDONNEE A DES PROCEDURES LEGISLATIVES SPECIALES ET QU'ELLE DONNERAIT LE DROIT A UNE PERSONNE QUI ESTIME QU'IL A ETE PORTE ATTEINTE A SES DROITS DE RECHERCHER REPARATION DEVANT LES TRIBUNAUX;

3) UN POUVOIR JUDICIAIRE INDEPENDANT.

B) UNE PERIODE DE TRANSITION COUVRANT LA REMISE DES

POUVOIRS PAR LE REGIME ACTUEL, LA FORMATION D'UN GOUVERNEMENT DE TRANSITION NEUTRE DONT LE ROLE ESSENTIEL, OUTRE L'ADMINISTRATION DU PAYS, SERAIT D'ORGANISER ET DE TENIR DES ELECTIONS DANS DES CONDITIONS DE PAIX ET DE SECURITE ET DE PREPARER LE PAYS A LA TRANSITION VERS L'INDEPENDANCE. IL A ETE ENVISAGE QUE CETTE PERIODE SERAIT AUSSI COURTE QUE POSSIBLE ET, EN TOUT ETAT DE CONFIDENTIAL

PAGE 04 STATE 208955

CAUSE, NE DEPASSERAIT PAS SIX MOIS.

C) LA CREATION D'UN FONDS DE DEVELOPPEMENT CONSTITUE ET GERE A L'ECHELON INTERNATIONAL (FONDS DE DEVELOPPEMENT DU ZIMBABWE).

4. A L'ISSUE DE CETTE VISITE, LE DR. OWEN ET M. VANCE SE SONT RENCONTRES A LONDRES LE 6 MAI ET ONT CONVENU DE POURSUIVRE LEURS CONSULTATIONS AVEC LES PARTIES SUR LA BASE DE CES PROPOSITIONS. A CETTE FIN, ILS ONT CONSTITUE UN GROUPE CONSULTATIF MIXTE. CE GROUPE A RENCONTRE TOUTES LES PARTIES EN PLUSIEURS OCCASIONS A LONDRES ET EN AFRIQUE ET ONT PROCEDE A DES DISCUSSIONS TECHNIQUES DETAILLEES AVEC ELLES. PARALLELEMENT, LES GOUVERNEMENTS DES PAYS INTERESSES ONT ETE GENERALEMENT TENUS AU COURANT DE L'EVOLUTION DES CONSULTATIONS.

5. SUR LA BASE DE CES CONSULTATIONS, LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE, EN PLEIN ACCORD AVEC LE GOUVERNEMENT AMERICAIN, A MAINTENANT DECIDE DE PRESENTER DES PROPOSITIONS FERMES COUVRANT LES TROIS ASPECTS DU PROBLEME DECRITS CI-DESSUS. CE FAISANT, ELLES SOULIGNENT QUE CES TROIS ASPECTS SONT INTIMEMENT LIES ET DOIVENT ETRE CONSIDERES COMME UN TOUT. IL EST IMPOSSIBLE QUE TOUS LES ASPECTS D'UN REGLEMENT SOIENT, SANS EXCEPTION, ACCEPTABLES POUR TOUS. LE MEILLEUR, SINON LE SEUL, ESPOIR D'UN REGLEMENT RESIDE DANS UN ENSEMBLE EQUILIBRE ET EQUITABLE DANS LEQUEL, BIEN QUE PERSONNE NE PUISSE ATTEINDRE TOUS SES OBJECTIFS, CHACUN PUISSE VOIR DE L'ESPOIR POUR L'AVENIR.

LA CONSTITUTION:

CONFIDENTIAL

PAGE 05 STATE 208955

6. IL EST PROPOSE QUE LA CONSTITUTION POUR L'INDEPENDANCE PREVOIE QUE LE ZIMBABWE SOIT UNE REPUBLIQUE SOUVERAINE. IL SERAIT PREVU DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES SUIVANT LA FORMULE "A CHAQUE HOMME UNE VOIX, ET A CHAQUE FEMME UNE VOIX" POUR UNE ASSEMBLEE NATIONALE A CHAMBRE UNIQUE. LES ELECTIONS SERAIENT TENUES SUR LA BASE DE

COLLEGES ELECTORAUX NE POUVANT ELIR QU'UN SEUL MEMBRE.  
DES PROPOSITIONS DETAILLEES CONCERNANT LA CONSTITUTION

SONT ENONCEES A L'ANNEXE A AU PRESENT DOCUMENT. CES  
PROPOSITIONS NE SERAIENT PAS NECESSAIREMENT CONSIDEREES  
COMME EXCLUANT TOUTES AUTRES POSSIBILITES DANS CERTAINS  
DOMAINES QUI NE TOUCHENT PAS LA PARTIE VITALE DE LA  
CONSTITUTION; PAR EXEMPLE, IL EST PREVU UN PRESIDENT  
EXECUTIF, SECONDE PAR UN VICE-PRESIDENT; MAIS IL POUR-  
RAIT Y AVOIR AU LIEU UN PRESIDENT CONSTITUTIONNEL ET UN  
PREMIER MINISTRE, EN QUEL CAS BON NOMBRE DES POUVOIRS  
DONT IL EST PROPOSE D'INVESTIR LE PRESIDENT SERAIENT  
CONFERES AU PREMIER MINISTRE OU SERAIENT EXERCES PAR LE  
PRESIDENT SUR AVIS DU PREMIER MINISTRE.

7. LA DISCRIMINATION SERAIT INTERDITE PAR UNE DECLARA-  
TION DES DROITS PROTEGEANT LES DROITS DE L'INDIVIDU.  
COMME INDIQUE CI-DESSUS (PARAGRAPHE 3 A) 2)), CETTE  
DECLARATION DES DROITS FERAIT PARTIE INTEGRANTE DE LA  
CONSTITUTION ET SERAIT APPLICABLE PAR LES VOIES DE  
JUSTICE, DE SORTE QUE LES PERSONNES LESEES POURRAIENT  
FAIRE VALOIR LEURS DROITS DEVANT LES TRIBUNAUX. LA  
DECLARATION DES DROITS PERMETTRAIT AU GOUVERNEMENT DU  
ZIMBABWE D'INTRODUIRE DES MESURES DE REFORME AGRAIRE,  
TOUT EN GARANTISSANT LE DROIT A LA PROPRIETE PRIVEE.  
LA CONSTITUTION STIPULERAIT EGALEMENT L'INSTAURATION  
D'UN POUVOIR JUDICIAIRE INDEPENDANT ET D'UNE COMMISSION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE QUI ASSURERAIT UNE ADMINISTRATION  
PUBLIQUE EFFICACE ET APOLITIQUE.

CONFIDENTIAL

PAGE 06 STATE 208955

8. LE GOUVERNEMENT DU ZIMBABWE HERITERAIT DES AVOIRS  
ET DES DETTES DU GOUVERNEMENT DE LA RHODESIE DU SUD ET  
ASSUMERAIT LES OBLIGATIONS ANTERIEURES ET ACTUELLES EN  
MATIERE DE RETRAITE DANS LE SECTEUR PUBLIC, LES DROITS  
DES RETRAITES ETANT GARANTIS PAR LA CONSTITUTION. LA  
CONSTITUTION COMPORTERAIT LES DISPOSITIONS ESSENTIELLES  
REGLEMENTANT LA NATIONALITE ZIMBABWE ET CES DISPOSITIONS  
SERAIENT INVOLABLES. LA QUESTION DE SAVOIR SI DES  
RESTRICTIONS QUELLES QU'ELLES SOIENT DEVRAIENT ETRE  
IMPOSEES EN MATIERE DE DOUBLE NATIONALITE ET SI, DANS  
L'affirmative, DES DELAIS PROLONGES DEVRAIENT ETRE FIXES,  
DANS LESQUELS UN CHOIX DEVRAIT ETRE FAIT, SERAIT UN SUJET  
A DEBATTRE PLUS AVANT AVEC LES PARTIES.

9. LES GOUVERNEMENTS DU COMMONWEALTH ONT EXPRIME A  
LONDRES L'ESPOIR UNANIME QUE LE ZIMBABWE DEVIENDRAIT  
BIENTOT MEMBRE DU COMMONWEALTH. LE GOUVERNEMENT BRITAN-  
NIQUE FERA TOUT POUR LE FACILITER.

LA TRANSITION:

10. UNE PREMISSE FONDAMENTALE DES GOUVERNEMENTS BRITANNIQUE ET AMERICAIN EST QUE LE REGIME ILLEGAL ACTUEL SE DESAISIRA DU POUVOIR AFIN QUE LE GOUVERNEMENT DE TRANSITION PUISSE ETRE PACIFIQUEMENT INVESTI. LES DEUX GOUVERNEMENTS PRENDRONT TOUTES MESURES QUI LEUR SEMBLENT APPROPRIEES POUR OBTENIR LA REMISE DU POUVOIR PAR M. SMITH (OU SON SUCCESEUR) A UNE DATE DONT IL RESTE A CONVENIR.

11. LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE SAISIRA LE CONSEIL DE SECURITE DE SA PROPOSITION DE CONSTITUTION POUR L'INDEPENDANCE (ANNEXE A) AINSI QUE DE SA PROPOSITION VISANT CONFIDENTIAL

PAGE 07 STATE 208955

L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE DE RHODESIE DURANT LA PERIODE DE TRANSITION ALLANT JUSQU'A L'ACCESSION A L'INDEPENDANCE. CETTE DERNIERE PROPOSITION COMPORTERA LES ELEMENTS SUIVANTS:

A) LA DESIGNATION PAR LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE, SOIT EN APPLICATION DES POUVOIRS STATUTAIRES EXISTANTS, SOIT EN APPLICATION DE NOUVEAUX POUVOIRS PROMULGUES A CET EFFET, D'UN COMMISSAIRE RESIDENT ET D'UN ADJOINT. LE ROLE DU COMMISSAIRE RESIDENT SERAIT D'ADMINISTRER LE PAYS, D'ORGANISER ET DE FAIRE TENIR DES ELECTIONS GENERALES DONT LE RESULTAT, DANS UN DELAI NE DEPASSANT PAS SIX MOIS, MENERAIT A L'INDEPENDANCE DU ZIMBABWE, AINSI QUE DE PRENDRE LE COMMANDEMENT, EN QUALITE DE COMMANDANT EN CHEF, DE TOUTES LES FORCES ARMEES EN RHODESIE, A L'EXCLUSION DES FORCES DES NATIONS UNIES AU ZIMBABWE.

B) LA DESIGNATION PAR LE SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES, SUR L'ORDRE DU CONSEIL DE SECURITE, D'UN REPRESENTANT SPECIAL DONT LE ROLE SERA DE COLLABORER AVEC LE COMMISSAIRE RESIDENT ET DE CONTROLER SI L'ADMINISTRATION DU PAYS, ET L'ORGANISATION ET LA TENUE DES ELECTIONS, SONT JUSTES ET IMPARTIALES.

C) LA CONSTITUTION, SUIVANT RESOLUTION DU CONSEIL DE SECURITE, D'UNE FORCE DES NATIONS UNIES AU ZIMBABWE, DONT LE ROLE POURRAIT INCLURE NOTAMMENT: 1) LA SURVEILLANCE DU Cessez-le-feu (VOIR CI-DESSOUS); 2) L'APPUI AUX AUTORITES CIVILES; 3) LA LIAISON AVEC LES FORCES ARMEES RHODESIENNES EXISTANTES ET AVEC LES FORCES DES ARMEES DE LIBERATION. LE SECRETAIRE GENERAL SERA INVITE A NOMMER UN REPRESENTANT CHARGE D'ENGAGER DES ENTRETIENS AVANT LA PERIODE DE TRANSITION AVEC LE COMMISSAIRE RESIDENT BRITANNIQUE DESIGNÉ ET AVEC TOUTES LES PARTIES EN VUE D'ARRETER EN DETAIL LES ROLES RESPECTIFS DE CONFIDENTIAL

PAGE 08 STATE 208955

TOUTES LES FORCES EN RHODESIE;

D) LA RESPONSABILITE ESSENTIELLE DU MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC DURANT LA PERIODE DE TRANSITION INCOMBERA AUX FORCES DE POLICE. CES FORCES SERONT PLACEES SOUS LE COMMANDEMENT D'UN COMMISSAIRE DE LA POLICE QUI SERA NOMME PAR LE COMMISSAIRE RESIDENT DEVANT LEQUEL IL SERA RESPONSABLE. LE REPRESENTANT SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES POURRA DESIGNER DES CHARGES DE LIAISON AUPRES DES FORCES DE POLICE;

E) LA FORMATION, DES QUE POSSIBLE APRES L'ETABLISSEMENT D'UNE ADMINISTRATION DE TRANSITION, D'UNE NOUVELLE ARMEE NATIONALE DU ZIMBABWE QUI, EN TEMPS VOULU, REMPLACERA TOUTES LES FORCES ARMEEES EXISTANTES EN RHODESIE ET CONSTITUERA L'ARMEE DU FUTUR ETAT INDEPENDANT DU ZIMBABWE;

F) LA CONSTITUTION PAR LE COMMISSAIRE RESIDENT D'UNE COMMISSION ELECTORALE ET DE DELIMITATION, CHARGEE D'ASSURER L'INSCRIPTION DES ELECTEURS, LA DELIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ET LA TENUE D'ELECTIONS GENERALES AUX FINS D'ADOPTION DE LA CONSTITUTION POUR L'INDEPENDANCE. A LA DATE CONVENUE DE REMISE DES POUVOIRS AU GOUVERNEMENT DE TRANSITION (PARAGRAPHE 10 CI-DESSUS), UN CESSEZ-LE-FEU ENTRERA EN VIGUEUR EN RHODESIE ET DES MESURES SERONT PRISES POUR LEVER LES SANCTIONS.

12. UN ENONCE DE LA CONSTITUTION DE TRANSITION FIGURE A L'ANNEXE B.

LE FONDS DE DEVELOPPEMENT DU ZIMBABWE

13. LE FONDS DE DEVELOPPEMENT DU ZIMBABWE, PLACE  
CONFIDENTIAL

PAGE 09 STATE 208955

CONJOINTEMENT SOUS LES AUSPICES DES GOUVERNEMENTS BRITANNIQUE ET AMERICAIN, AURA POUR CHIFFRE CIBLE UN MINIMUM DE PRES D'UN MILLIARD DE DOLLARS ET UN MAXIMUM PLUTOT INFERIEUR A UN MILLIARD ET DEMI DE DOLLARS, AUQUEL DES GOUVERNEMENTS DE NOMBREUSES PARTIES DU MONDE SERONT INVITES A CONTRIBUER. SON BUT SERA DE FOURNIR DES FONDS POUR LA STABILITE ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES D'UN ZIMBABWE INDEPENDANT AU MOYEN D'UNE ASSISTANCE APPORTEE A DIVERS SECTEURS ET PROGRAMMES COMME LE DEVELOPPEMENT RURAL, L'EDUCATION, LA SANTE, L'INFRASTRUCTURE SOCIALE ET ECONOMIQUE, ET DES PLANS DE REIMPLANTATION ET DE FORMATION POUR LES AFRICAINS, Y COMPRIS CEUX QUI ONT ETE TOUCHES PAR LE CONFLIT ACTUEL. LES OPERATIONS DU FONDS AIDERAIENT A ASSURER QUE LES

OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU ZIMBABWE AU TITRE DU  
REGLEMENT N'ENTRAVENT PAS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
AU ZIMBABWE PAR SUITE D'UNE INSUFFISANCE DE DEVISES ET  
ELLES AIDERAIENT AUSSI EN CONSEQUENCE A RASSURER CEUX

QUI POURRAIENT CRAINdre QUE LE NOUVEAU GOUVERNEMENT NE  
SOIT PAS EN MESURE DE S'ACQUITTER DE CES OBLIGATIONS.  
L'INSTITUTION ET LE FONCTIONNEMENT CONTINU DU FONDS  
SONT SUBORDONNES A L'ACCEPTATION ET A LA MISE EN OEUvre  
DES MODALITES DU REGLEMENT DANS SON ENSEMBLE. UN EXPOSE  
PLUS DETAILLE DU FONDS PROPOSE EST DONNE A L'ANNEXE C.

CONCLUSION:

14. LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE ET LE GOUVERNEMENT  
AMERICAIN PENSENT QUE LES PROPOSITIONS CI-DESSUS ASSURENT  
A TOUS LES CITOYENS DU ZIMBABWE INDEPENDANT LA SECURITE,  
MAIS NON UN PRIVILEGE, EN VERTU DE LA REGLE DU DROIT,  
L'EGALITE DES DROITS POLITIQUES SANS DISCRIMINATION ET  
LE DROIT D'ETRE GOUVERNE PAR UN GOUVERNEMENT DE LEUR  
PROPRE CHOIX. CES DEUX GOUVERNEMENTS SONT EGALEMENT DE  
L'OPINION QUE LES ARRANGEMENTS PROPOSES POUR LE TRANSFERT  
CONFIDENTIAL

PAGE 10 STATE 208955

DU POUVOIR SONT CONCUS DE MANIERE A ASSURER UNE  
TRANSITION RAPIDE, DANS L'ORDRE ET LA PAIX, VERS L'INDE-  
PENDANCE. ILS SONT CONVENUS D'USER PLEINEMENT DE LEUR  
INFLUENCE CONJOINTE POUR FAIRE ADOPTER CES PROPOSITIONS.  
TOUTEFOIS, UN REGLEMENT DURABLE NE SAURAIT ETRE IMPOSE  
DE L'EXTERIEUR: C'EST LE PEUPLE DU ZIMBABWE QUI DOIT  
REALISER SA PROPRE INDEPENDANCE. CES PROPOSITIONS LUI  
EN SUGGERENT LA VOIE. LES DEUX GOUVERNEMENTS LUI RECOM-  
MANDENT INSTAMMENT DE SAISIR LA POSSIBILITE QUI S'OFFRE  
A LUI. VANCE. CHRISTOPHER

CONFIDENTIAL

PAGE 01 STATE 208955

ORIGIN AF-10

INFO OCT-01 NEA-10 ISO-00 /021 R

66011

DRAFTED BY AF/S:RDOUTHARD:LAR

APPROVED BY AF/S:DKEOGH

-----037558 020124Z /73

O 020002Z SEP 77

FM SECSTATE WASHDC

TO AMEMBASSY ALGIERS IMMEDIATE

AMEMBASSY RABAT IMMEDIATE

C O N F I D E N T I A L STATE 208955

FOL RPT STATE 208955 SENT ACTION TO ALL AFRICAN DIPLOMATIC POSTS,  
OSLO STOCKHOLM, COPENHAGEN, BONN, TOKYO, PARIS, OTTAWA, CANBERRA,  
TEHRAN, JIDDA, ROME, THE HAGUE, BRUSSELS, WELLINGTON, KUWAIT,  
DUBLIN, LUXEMBOURG, ABU DHABI INFO LONDON & USUN NEW YORK  
DTD 31 AUG 77

QUOTE: C O N F I D E N T I A L STATE 208955

E.O. 11652: GDS

TAGS: PDEV, RH, UK

SUBJECT: TRANSLATION TO FRENCH OF US-UK RHODESIA PROPOSAL

REF: STATE 206678

1. BELOW TEXT IS THE DEPARTMENT'S UNOFFICIAL TRANSLATION  
OF "RHODESIA: PROPOSALS FOR A SETTLEMENT," WHICH APPEARED  
IN ENGLISH IN REFTEL.

RHODESIE: PROPOSITIONS POUR UN REGLEMENT.

CONFIDENTIAL

PAGE 02 STATE 208955

1. LE 10 MARS 1977, LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE ET LE  
GOUVERNEMENT AMERICAIN ONT CONVENU DE TRAVAILLER ENSEMBLE  
A UNE INITIATIVE CONJOINTE DE PAIX VISANT A PARVENIR A UN  
REGLEMENT NEGOCIE EN RHODESIE. L'OBJECTIF ETAIT UN  
ZIMBABWE INDEPENDANT, DOTE D'UN REGIME MAJORITAIRE EN  
1978.

2. POUR ETRE COURONNE DE SUCCES, TOUT REGLEMENT DOIT  
RECUEILLIR L'APPUI DES GENS DE BONNE VOLONTE DE TOUTES  
RACES ET DE TOUTES CONVICTIONS QUI ONT L'INTENTION DE  
VIVRE ENSEMBLE DANS LA PAIX EN TANT QUE CITOYENS DU  
ZIMBABWE. PARMI CES GENS, IL EXISTE A PRESENT DE  
NOMBREUX CONFLITS D'INTERET ET DIVERGENCES DE VUES. IL  
REGNE UN CLIMAT DE PROFONDE MEFIANCE. LA LUTTE ARMEE A  
ENTRAINE LA PERTE DE NOMBREUSES VIES HUMAINES ET UNE  
GRANDE SOUFFRANCE HUMAINE. L'ECONOMIE SE TROUVE GRAVE-  
MENT AFFAIBLIE. MAIS IL EST ASSUREMENT UN INTERET COMMUN  
DOMINANT, A SAVOIR QUE LA PAIX SOIT RETABLIE ET QU'UN  
GOUVERNEMENT AVEC LE CONSENTEMENT ET DANS L'INTERET DE  
TOUTE LA POPULATION SOIT INSTAURE.

3. EN AVRIL, LE SECRETAIRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET  
DU COMMONWEALTH BRITANNIQUE A VISITE LA REGION ET A  
RENCONTRE TOUTES LES PARTIES QUE CONCERNE LE PROBLEME,  
AINSI QUE LES PRESIDENTS DES CINQ ETATS DITS DE LA "LIGNE  
DE FRONT", LE PREMIER MINISTRE DE L'AFRIQUE DU SUD ET LE



COMMISSAIRE AUX AFFAIRES EXTERIEURES DU NIGERIA. IL A ENONCE LES ELEMENTS QUI, PRIS ENSEMBLE, POURRAIENT, AUX YEUX DES DEUX GOUVERNEMENTS, CONSTITUER UN REGLEMENT NEGOCIE, CES ELEMENTS ETANT LES SUIVANTS:

A) UNE CONSTITUTION POUR UN ZIMBABWE INDEPENDANT, PREVOYANT:  
CONFIDENTIAL

PAGE 03 STATE 208955

1) UN GOUVERNEMENT ELU DEMOCRATIQUEMENT, AU SUFFRAGE LE PLUS LARGE POSSIBLE;

2) UNE DECLARATION DES DROITS DU CITOYEN, DESTINEE A PROTEGER LES DROITS DE L'HOMME INDIVIDUELS SUR LA BASE DE LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME. CETTE DECLARATION SERAIT QUOTE INTEGREE UNQUOTE (DANS LA CONSTITUTION) DE SORTE QUE SA MODIFICATION SERAIT SUBORDONNEE A DES PROCEDURES LEGISLATIVES SPECIALES ET QU'ELLE DONNERAIT LE DROIT A UNE PERSONNE QUI ESTIME QU'IL A ETE PORTE ATTEINTE A SES DROITS DE RECHERCHER REPARATION DEVANT LES TRIBUNAUX;

3) UN POUVOIR JUDICIAIRE INDEPENDANT.

B) UNE PERIODE DE TRANSITION COUVRANT LA REMISE DES POUVOIRS PAR LE REGIME ACTUEL, LA FORMATION D'UN GOUVERNEMENT DE TRANSITION NEUTRE DONT LE ROLE ESSENTIEL, OUTRE L'ADMINISTRATION DU PAYS, SERAIT D'ORGANISER ET DE TENIR DES ELECTIONS DANS DES CONDITIONS DE PAIX ET DE SECURITE ET DE PREPARER LE PAYS A LA TRANSITION VERS L'INDEPENDANCE. IL A ETE ENVISAGE QUE CETTE PERIODE SERAIT AUSSI COURTE QUE POSSIBLE ET, EN TOUT ETAT DE CAUSE, NE DEPASSERAIT PAS SIX MOIS.

C) LA CREATION D'UN FONDS DE DEVELOPPEMENT CONSTITUE ET GERE A L'ECHELON INTERNATIONAL (FONDS DE DEVELOPPEMENT DU ZIMBABWE).

4. A L'ISSUE DE CETTE VISITE, LE DR. OWEN ET M. VANCE SE SONT RENCONTRES A LONDRES LE 6 MAI ET ONT CONVENU DE POURSUIVRE LEURS CONSULTATIONS AVEC LES PARTIES SUR LA BASE DE CES PROPOSITIONS. A CETTE FIN, ILS ONT CONSTITUE UN GROUPE CONSULTATIF MIXTE. CE GROUPE A RENCONTRE TOUTES LES PARTIES EN PLUSIEURS OCCASIONS A LONDRES ET EN AFRIQUE ET ONT PROCEDE A DES DISCUSSIONS TECHNIQUES  
CONFIDENTIAL

PAGE 04 STATE 208955

DETAILLEES AVEC ELLES. PARALLELEMENT, LES GOUVERNEMENTS DES PAYS INTERESSES ONT ETE GENERALEMENT TENUS AU COURANT DE L'EVOLUTION DES CONSULTATIONS.

5. SUR LA BASE DE CES CONSULTATIONS, LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE, EN PLEIN ACCORD AVEC LE GOUVERNEMENT AMERICAIN, A MAINTENANT DECIDE DE PRESENTER DES PROPOSITIONS FERMES COUVRANT LES TROIS ASPECTS DU PROBLEME DECRITS CI-DESSUS. CE FAISANT, ELLES SOULIGNENT QUE CES TROIS ASPECTS SONT INTIMEMENT LIES ET DOIVENT ETRE CONSIDERES COMME UN TOUT. IL EST IMPOSSIBLE QUE TOUS LES ASPECTS D'UN REGLEMENT SOIENT, SANS EXCEPTION, ACCEPTABLES POUR TOUS. LE MEILLEUR, SINON LE SEUL, ESPOIR D'UN REGLEMENT RESIDE DANS UN ENSEMBLE EQUILIBRE ET EQUITABLE DANS LEQUEL, BIEN QUE PERSONNE NE PUISSE ATTEINDRE TOUS SES OBJECTIFS, CHACUN PUISSE VOIR DE L'ESPOIR POUR L'AVENIR.

LA CONSTITUTION:

6. IL EST PROPOSE QUE LA CONSTITUTION POUR L'INDEPENDANCE PREVOIE QUE LE ZIMBABWE SOIT UNE REPUBLIQUE SOUVERAINE. IL SERAIT PREVU DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES SUIVANT LA FORMULE "A CHAQUE HOMME UNE VOIX, ET A CHAQUE FEMME UNE VOIX" POUR UNE ASSEMBLEE NATIONALE A CHAMBRE UNIQUE. LES ELECTIONS SERAIENT TENUES SUR LA BASE DE COLLEGES ELECTORAUX NE POUVANT ELIRE QU'UN SEUL MEMBRE. DES PROPOSITIONS DETAILLEES CONCERNANT LA CONSTITUTION

SONT ENONCEES A L'ANNEXE A AU PRESENT DOCUMENT. CES PROPOSITIONS NE SERAIENT PAS NECESSAIREMENT CONSIDEREES COMME EXCLUANT TOUTES AUTRES POSSIBILITES DANS CERTAINS DOMAINES QUI NE TOUCHENT PAS LA PARTIE VITALE DE LA  
CONFIDENTIAL

PAGE 05 STATE 208955

CONSTITUTION; PAR EXEMPLE, IL EST PREVU UN PRESIDENT EXECUTIF, SECONDE PAR UN VICE-PRESIDENT; MAIS IL POURRAIT Y AVOIR AU LIEU UN PRESIDENT CONSTITUTIONNEL ET UN PREMIER MINISTRE, EN QUEL CAS BON NOMBRE DES POUVOIRS DONT IL EST PROPOSE D'INVESTIR LE PRESIDENT SERAIENT CONFERES AU PREMIER MINISTRE OU SERAIENT EXERCES PAR LE PRESIDENT SUR AVIS DU PREMIER MINISTRE.

7. LA DISCRIMINATION SERAIT INTERDITE PAR UNE DECLARATION DES DROITS PROTEGEANT LES DROITS DE L'INDIVIDU. COMME INDIQUE CI-DESSUS (PARAGRAPHE 3 A) 2)), CETTE DECLARATION DES DROITS FERAIT PARTIE INTEGRANTE DE LA CONSTITUTION ET SERAIT APPLICABLE PAR LES VOIES DE JUSTICE, DE SORTE QUE LES PERSONNES LESEES POURRAIENT FAIRE VALOIR LEURS DROITS DEVANT LES TRIBUNAUX. LA DECLARATION DES DROITS PERMETTRAIT AU GOUVERNEMENT DU ZIMBABWE D'INTRODUIRE DES MESURES DE REFORME AGRAIRE, TOUT EN GARANTISSANT LE DROIT A LA PROPRIETE PRIVEE. LA CONSTITUTION STIPULERAIT EGALEMENT L'INSTAURATION D'UN POUVOIR JUDICIAIRE INDEPENDANT ET D'UNE COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE QUI ASSURERAIT UNE ADMINISTRATION

PUBLIQUE EFFICACE ET APOLITIQUE.

8. LE GOUVERNEMENT DU ZIMBABWE HERITERAIT DES AVOIRS ET DES DETTES DU GOUVERNEMENT DE LA RHODESIE DU SUD ET ASSUMERAIT LES OBLIGATIONS ANTERIEURES ET ACTUELLES EN MATIERE DE RETRAITE DANS LE SECTEUR PUBLIC, LES DROITS DES RETRAITES ETANT GARANTIS PAR LA CONSTITUTION. LA CONSTITUTION COMPORTERAIT LES DISPOSITIONS ESSENTIELLES REGLEMENTANT LA NATIONALITE ZIMBABWE ET CES DISPOSITIONS SERAIENT INVOLABLES. LA QUESTION DE SAVOIR SI DES RESTRICTIONS QUELLES QU'ELLES SOIENT DEVRAIENT ETRE IMPOSEES EN MATIERE DE DOUBLE NATIONALITE ET SI, DANS L'affirmative, DES DELAIS PROLONGES DEVRAIENT ETRE FIXES, DANS LESQUELS UN CHOIX DEVRAIT ETRE FAIT, SERAIT UN SUJET A DEBATTRE PLUS AVANT AVEC LES PARTIES.

CONFIDENTIAL

PAGE 06 STATE 208955

9. LES GOUVERNEMENTS DU COMMONWEALTH ONT EXPRIME A LONDRES L'ESPOIR UNANIME QUE LE ZIMBABWE DEVIENDRAIT BIENTOT MEMBRE DU COMMONWEALTH. LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE FERA TOUT POUR LE FACILITER.

LA TRANSITION:

10. UNE PREMISSE FONDAMENTALE DES GOUVERNEMENTS BRITANNIQUE ET AMERICAIN EST QUE LE REGIME ILLEGAL ACTUEL SE DESAISIRA DU POUVOIR AFIN QUE LE GOUVERNEMENT DE TRANSITION PUISSE ETRE PACIFIQUEMENT INVESTI. LES DEUX GOUVERNEMENTS PRENDRONT TOUTES MESURES QUI LEUR SEMBLENT APPROPRIEES POUR OBTENIR LA REMISE DU POUVOIR PAR M. SMITH (OU SON SUCCESEUR) A UNE DATE DONT IL RESTE A CONVENIR.

11. LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE SAISIRA LE CONSEIL DE SECURITE DE SA PROPOSITION DE CONSTITUTION POUR L'INDEPENDANCE (ANNEXE A) AINSI QUE DE SA PROPOSITION VISANT L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE DE RHODESIE DURANT LA PERIODE DE TRANSITION ALLANT JUSQU'A L'ACCESSION A L'INDEPENDANCE. CETTE DERNIERE PROPOSITION COMPORTERA LES ELEMENTS SUIVANTS:

A) LA DESIGNATION PAR LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE, SOIT EN APPLICATION DES POUVOIRS STATUTAIRES EXISTANTS, SOIT EN APPLICATION DE NOUVEAUX POUVOIRS PROMULGUES A CET EFFET, D'UN COMMISSAIRE RESIDENT ET D'UN ADJOINT. LE ROLE DU COMMISSAIRE RESIDENT SERAIT D'ADMINISTRER LE PAYS, D'ORGANISER ET DE FAIRE TENIR DES ELECTIONS GENERALES DONT LE RESULTAT, DANS UN DELAI NE DEPASSANT PAS SIX MOIS, MENERAIT A L'INDEPENDANCE DU ZIMBABWE,

CONFIDENTIAL

PAGE 07 STATE 208955

AINSI QUE DE PRENDRE LE COMMANDEMENT, EN QUALITE DE COMMANDANT EN CHEF, DE TOUTES LES FORCES ARMEES EN RHODESIE, A L'EXCLUSION DES FORCES DES NATIONS UNIES AU ZIMBABWE.

B) LA DESIGNATION PAR LE SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES, SUR L'ORDRE DU CONSEIL DE SECURITE, D'UN REPRESENTANT SPECIAL DONT LE ROLE SERA DE COLLABORER AVEC LE COMMISSAIRE RESIDENT ET DE CONTROLER SI L'ADMINISTRATION DU PAYS, ET L'ORGANISATION ET LA TENUE DES ELECTIONS, SONT JUSTES ET IMPARTIALES.

C) LA CONSTITUTION, SUIVANT RESOLUTION DU CONSEIL DE SECURITE, D'UNE FORCE DES NATIONS UNIES AU ZIMBABWE, DONT LE ROLE POURRAIT INCLURE NOTAMMENT: 1) LA SURVEILLANCE DU Cessez-le-feu (VOIR CI-DESSOUS); 2) L'APPUI AUX AUTORITES CIVILES; 3) LA LIAISON AVEC LES FORCES ARMEES RHODESIENNES EXISTANTES ET AVEC LES FORCES DES ARMEES DE LIBERATION. LE SECRETAIRE GENERAL SERA INVITE A NOMMER UN REPRESENTANT CHARGE D'ENGAGER DES ENTRETIENS AVANT LA PERIODE DE TRANSITION AVEC LE COMMISSAIRE RESIDENT BRITANNIQUE DESIGNÉ ET AVEC TOUTES LES PARTIES EN VUE D'ARRETER EN DETAIL LES ROLES RESPECTIFS DE TOUTES LES FORCES EN RHODESIE;

D) LA RESPONSABILITE ESSENTIELLE DU MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC DURANT LA PERIODE DE TRANSITION INCOMBERA AUX FORCES DE POLICE. CES FORCES SERONT PLACEES SOUS LE COMMANDEMENT D'UN COMMISSAIRE DE LA POLICE QUI SERA NOMME PAR LE COMMISSAIRE RESIDENT DEVANT LEQUEL IL SERA RESPONSABLE. LE REPRESENTANT SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES POURRA DESIGNER DES CHARGES DE LIAISON AUPRES DES FORCES DE POLICE;

E) LA FORMATION, DES QUE POSSIBLE APRES L'ETABLISSEMENT D'UNE ADMINISTRATION DE TRANSITION, D'UNE NOUVELLE ARMEE  
CONFIDENTIAL

PAGE 08 STATE 208955

NATIONALE DU ZIMBABWE QUI, EN TEMPS VOULU, REMPLACERA TOUTES LES FORCES ARMEES EXISTANTES EN RHODESIE ET CONSTITUERA L'ARMEE DU FUTUR ETAT INDEPENDANT DU ZIMBABWE;

F) LA CONSTITUTION PAR LE COMMISSAIRE RESIDENT D'UNE COMMISSION ELECTORALE ET DE DELIMITATION, CHARGÉE D'ASSURER L'INSCRIPTION DES ELECTEURS, LA DELIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ET LA TENUE D'ELECTIONS GENERALES AUX FINS D'ADOPTION DE LA CONSTITUTION POUR L'INDEPENDANCE. A LA DATE CONVENUE DE REMISE DES POUVOIRS AU GOUVERNEMENT DE TRANSITION (PARAGRAPHE 10 CI-DESSUS), UN Cessez-le-feu ENTRERA EN VIGUEUR EN RHODESIE ET DES MESURES SERONT PRISES POUR LEVER LES SANCTIONS.

12. UN ENONCE DE LA CONSTITUTION DE TRANSITION FIGURE  
A L'ANNEXE B.

LE FONDS DE DEVELOPPEMENT DU ZIMBABWE

13. LE FONDS DE DEVELOPPEMENT DU ZIMBABWE, PLACE  
CONJOINTEMENT SOUS LES AUSPICES DES GOUVERNEMENTS  
BRITANNIQUE ET AMERICAIN, AURA POUR CHIFFRE CIBLE UN  
MINIMUM DE PRES D'UN MILLIARD DE DOLLARS ET UN MAXIMUM  
PLUTOT INFERIEUR A UN MILLIARD ET DEMI DE DOLLARS,  
AUQUEL DES GOUVERNEMENTS DE NOMBREUSES PARTIES DU  
MONDE SERONT INVITES A CONTRIBUER. SON BUT SERA DE  
FOURNIR DES FONDS POUR LA STABILITE ET LE DEVELOPPE-  
MENT ECONOMIQUES D'UN ZIMBABWE INDEPENDANT AU MOYEN  
D'UNE ASSISTANCE APPORTEE A DIVERS SECTEURS ET PROGRAMMES  
COMME LE DEVELOPPEMENT RURAL, L'EDUCATION, LA SANTE,  
L'INFRASTRUCTURE SOCIALE ET ECONOMIQUE, ET DES PLANS DE  
REIMPLANTATION ET DE FORMATION POUR LES AFRICAINS, Y  
COMPRIS CEUX QUI ONT ETE TOUCHES PAR LE CONFLIT ACTUEL.  
CONFIDENTIAL

PAGE 09 STATE 208955

LES OPERATIONS DU FONDS AIDERAIENT A ASSURER QUE LES  
OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU ZIMBABWE AU TITRE DU  
REGLEMENT N'ENTRAVENT PAS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
AU ZIMBABWE PAR SUITE D'UNE INSUFFISANCE DE DEVISES ET  
ELLES AIDERAIENT AUSSI EN CONSEQUENCE A RASSURER CEUX

QUI POURRAIENT CRAINDRE QUE LE NOUVEAU GOUVERNEMENT NE  
SOIT PAS EN MESURE DE S'ACQUITTER DE CES OBLIGATIONS.  
L'INSTITUTION ET LE FONCTIONNEMENT CONTINU DU FONDS  
SONT SUBORDONNES A L'ACCEPTATION ET A LA MISE EN OEUVRE  
DES MODALITES DU REGLEMENT DANS SON ENSEMBLE. UN EXPOSE  
PLUS DETAILLE DU FONDS PROPOSE EST DONNE A L'ANNEXE C.

CONCLUSION:

14. LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE ET LE GOUVERNEMENT  
AMERICAIN PENSENT QUE LES PROPOSITIONS CI-DESSUS ASSURENT  
A TOUS LES CITOYENS DU ZIMBABWE INDEPENDANT LA SECURITE,  
MAIS NON UN PRIVILEGE, EN VERTU DE LA REGLE DU DROIT,  
L'EGALITE DES DROITS POLITIQUES SANS DISCRIMINATION ET  
LE DROIT D'ETRE GOUVERNE PAR UN GOUVERNEMENT DE LEUR  
PROPRE CHOIX. CES DEUX GOUVERNEMENTS SONT EGALEMENT DE  
L'OPINION QUE LES ARRANGEMENTS PROPOSES POUR LE TRANSFERT  
DU POUVOIR SONT CONCUS DE MANIERE A ASSURER UNE  
TRANSITION RAPIDE, DANS L'ORDRE ET LA PAIX, VERS L'INDE-  
PENDANCE. ILS SONT CONVENUS D'USER PLEINEMENT DE LEUR  
INFLUENCE CONJOINTE POUR FAIRE ADOPTER CES PROPOSITIONS.  
TOUTEFOIS, UN REGLEMENT DURABLE NE SAURAIT ETRE IMPOSE  
DE L'EXTERIEUR: C'EST LE PEUPLE DU ZIMBABWE QUI DOIT  
REALISER SA PROPRE INDEPENDANCE. CES PROPOSITIONS LUI

EN SUGGERENT LA VOIE. LES DEUX GOUVERNEMENTS LUI RECOM-  
MANDENT INSTAMMENT DE SAISIR LA POSSIBILITE QUI S'OFFRE  
A LUI. VANCE. CHRISTOPHER UNQUOTE CHRISTOPHER

CONFIDENTIAL

<< END OF DOCUMENT >>

## Message Attributes

**Automatic Decaptioning:** X  
**Capture Date:** 22-Sep-1999 12:00:00 am  
**Channel Indicators:** n/a  
**Current Classification:** UNCLASSIFIED  
**Concepts:** INDEPENDENCE, CONSTITUTION, POLITICAL SETTLEMENT, TRANSLATIONS  
**Control Number:** n/a  
**Copy:** SINGLE  
**Sent Date:** 31-Aug-1977 12:00:00 am  
**Decaption Date:** 01-Jan-1960 12:00:00 am  
**Decaption Note:**  
**Disposition Action:** RELEASED  
**Disposition Approved on Date:**  
**Disposition Case Number:** n/a  
**Disposition Comment:** 25 YEAR REVIEW  
**Disposition Date:** 22 May 2009  
**Disposition Event:**  
**Disposition History:** n/a  
**Disposition Reason:**  
**Disposition Remarks:**  
**Document Number:** 1977STATE208955  
**Document Source:** ADS  
**Document Unique ID:** 00  
**Drafter:** AF/S:RDOUTHARD:RCB/A/OPR/LS:STAFF  
**Enclosure:** n/a  
**Executive Order:** 11652 GDS  
**Errors:** n/a  
**Expiration:**  
**Film Number:** D770315-0892  
**Format:** TEL  
**From:** STATE  
**Handling Restrictions:** n/a  
**Image Path:**  
**ISecure:** 1  
**Legacy Key:** link1977/newtext/t197708117/baaaetrbl  
**Line Count:** 709  
**Litigation Code IDs:**  
**Litigation Codes:**  
**Litigation History:**  
**Locator:** TEXT ON-LINE, TEXT ON MICROFILM  
**Message ID:** ebea5751-c288-dd11-92da-001cc4696bcc  
**Office:** ORIGIN AF  
**Original Classification:** CONFIDENTIAL  
**Original Handling Restrictions:** n/a  
**Original Previous Classification:** n/a  
**Original Previous Handling Restrictions:** n/a  
**Page Count:** 13  
**Previous Channel Indicators:**  
**Previous Classification:** CONFIDENTIAL  
**Previous Handling Restrictions:** n/a  
**Reference:** STATE 206678  
**Retention:** 0  
**Review Action:** RELEASED, APPROVED  
**Review Content Flags:**  
**Review Date:** 19-Jul-2004 12:00:00 am  
**Review Event:**  
**Review Exemptions:** n/a  
**Review Media Identifier:**  
**Review Release Date:** n/a  
**Review Release Event:** n/a  
**Review Transfer Date:**  
**Review Withdrawn Fields:** n/a  
**SAS ID:** 1446595  
**Secure:** OPEN  
**Status:** NATIVE  
**Subject:** TRANSLATION TO FRENCH OF US-UK RHODESIA PROPOSAL  
**TAGS:** PDEV, RH, UK  
**To:** ALL AFRICAN DIPLOMATIC POSTS OSLO MULTIPLE  
**Type:** TE  
**vdkgvwkey:** odb://SAS/SAS.dbo.SAS\_Docs/ebea5751-c288-dd11-92da-001cc4696bcc  
**Review Markings:**  
Margaret P. Grafeld  
Declassified/Released  
US Department of State  
EO Systematic Review  
22 May 2009  
**Markings:** Margaret P. Grafeld Declassified/Released US Department of State EO Systematic Review 22 May 2009